



Contrat concernant le droit à la propriété

Les soussignés :

M. Denis Krebs
Mont d'Amin 14
2300 La Chaux-de-Fonds
079 281 85 02

M. Mme. [Nom] [Prénom] ci-après le Modèle
[Adresse]
[Localité]
[Téléphone]

Article 0 – Préambule

Le Modèle et le Photographe conviennent de collaborer sur une oeuvre photographique (ci-après les photos) au sens de l'art. 2 de la Loi Fédérale sur le Droit d'Auteur (LDS, RS231.1)

Article 1 – Mode de collaboration

Le Modèle déclare être majeur (plus de 18 (dix-huit) ans) et poser librement. Le Modèle et le Photographe collaborent sous la forme d'un partenariat dans lequel chacune des parties apporte sa contribution et renonce à toute participation financière. Durant ou immédiatement après la séance, le Photographe pourra détruire les photos qui ne présente aucun intérêt, tant du point de vue technique qu'artistique. Celles qu'il souhaite conserver ou exploiter seront mises à disposition du Modèle dans le mois suivant la séance, au format JPEG haute définition. Le Modèle disposera d'un délai de 15 (quinze) jours pour demander au Photographe la destruction de celles qui, selon lui, pourraient nuire à son image.

Le photographe est le seul à bénéficier du droit de recourir au traitement numérique de l'image. Il est également responsable du stockage et de la sécurité des images.

Article 2 — Droit à l'image et droit d'auteur

Le Modèle reconnaît que, de par la loi, le Photographe, auteur des photos, demeure le propriétaire inaliénable de toutes les photographies prises par lui-même, et qu'en conséquence le Modèle ne peut revendiquer aucune propriété ou droit d'auteur.

Le Photographe reconnaît que, de par la loi, le Modèle demeure le propriétaire inaliénable de son image.

Article 3 — Utilisation des photos

Article 5 - Utilisation des photos
Le Photographe et le Modèle s'autorisent mutuellement l'usage à titre gracieux de toutes les photos réalisées lors de la séance :

- d'une part, le Modèle autorise l'exposition virtuelle des photos sur les supports suivants : (barrer ce qui n'est pas accepté)
 - Site internet du Photographe : www.dek-photo.ch
 - Forums ou autres pages web liées à la photographie
 - Sites de partage de photos, tels que Flickr, Instagram, ViewBug, etc.



Chaque exploitation supplémentaire des photos réalisées donnera lieu à la consultation du Modèle par le Photographe, de façon à ne jamais porter atteinte à l'image du modèle. En tous temps, le modèle peut demander au Photographe de retirer une ou plusieurs photographies des supports ci-avant.

Le Photographe s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Modèle, ni d'utiliser les photos dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

- d'autre part, le Photographe autorise le Modèle à une utilisation libre des photos réalisées dans le cadre du présent contrat, quel que soit le support. il est néanmoins nécessaire de faire apparaitre (c) dek-photo.ch ou (c) Denis Krebs à proximité de chaque photo publiée sur internet.

Article 4 — Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 (cinq) ans à compter du jour de son acceptation, et valable sans limite de territoire. Il sera reconduit par voie tacite pour des périodes de 3 (trois) ans.

Ce contrat est accompagné de la photocopie de la carte d'identité du Modèle et établi en deux exemplaires.

Réalisé à , le

Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu et approuvé" :

Le modèle

Le Photographe

Emplacement pour la copie de la carte d'identité